

Centre Historique



Le Préau des Arts
8, rue Pierre Toesca

- 1 – Eglise Saint Vincent
- 2 – Tour Randonne
- 3 – Vieux Château
- 4 – Place des Arcades (du Dr Bourdongle)
- 5 – La Fontaine
- 6 – Ancienne mairie
- 7 – Le Pont Roman
- 8 – Place Autiéro

Mais aussi,
9- Le jardin des arômes



Ou tout autre endroit pittoresque de la ville,



06 juin 2026

« UN JOUR À NYONS »



Concours de dessin et peinture
organisé par le Préau des Arts

Rencontres et créations
sur le motif dans les rues
et places de la ville.



Gratuit,
Ouvert à tous

Enregistrement au
point d'accueil,
Place des Arcades
de 10h à 17h

Remise des prix
à 18h30



Site : lepreaudesartsnyons.fr

Dans le cadre du cinquantenaire de l'association avec le soutien de la ville.



Le Préau des Arts, Rue Pierre Toesca 26110 Nyons





« Un jour à Nyons »

Objectif : Le Préau des Arts organise une journée de dessin et peinture dans la ville de Nyons.

Qui peut participer ?

Tout le monde peut participer.
Les adhérents du Préau des Arts, le public et les enfants encadrés de leurs parents.

À quel endroit s'inscrire ? :

À partir d'un point d'accueil situé **place des Arcades, ouvert à partir de 10h00.**

Comment participer ?

- Apporter son support (toile, papier Canson etc.) et son matériel.
- Se faire enregistrer auprès des bénévoles assurant la permanence au point d'accueil situé Place des Arcades.
- Une seule œuvre/personne sera éligible au concours.

Où peindre ?

Chaque artiste réalise son œuvre à l'endroit de la ville qu'il souhaite ou à ceux préconisés sur le plan de ville.

Exemple : Place des Arcades, pont Roman, la tour Randonne, La grande Fontaine, place Autiéro, le jardin des arômes, etc.

À 17h00 : Heure limite pour rendre les œuvres.

À 18h30 : Remise des prix aux adultes et cadeaux pour les enfants.

À 19h30 : Décrochage des œuvres. **Fermeture du point d'accueil à 20h00**

Le Préau des Arts 8, rue Pierre Toesca 26110 – Nyons

Site : lepreauesartsnyons.fr **Mail :** gpanpreauesarts@gmail.com

Règlement « Un jour à Nyons » le Samedi 06 juin 2026

Article 1: Objet

Le concours a pour objet de réaliser dans la journée une œuvre (dessin ou peinture) se rapportant au patrimoine de la ville de NYONS. Un plan mentionnant les endroits remarquables sont là à titre indicatif .

Article 2: Participation

Chaque participant remplit un bulletin d'inscription sur le lieu d'accueil (Place des Arcades) Les inscriptions sont enregistrées à partir de **10h jusqu'à 15h00** heure limite. Lors de l'enregistrement, les supports (3 maximum par participant) seront tamponnés avec un cachet **GPAN**. Une fiche signalétique numérotée sera fournie au participant et devra être renseignée lors de l'enregistrement des œuvres. Une seule œuvre, choisie par l'auteur, sera proposée au concours. Les deux autres pourront être exposées en fonction des emplacements disponibles.

Article 3 : Supports et techniques autorisés

Chaque participant fournit son propre matériel.
Supports: Tous les supports sont autorisés dès lors qu'ils sont légers. Le format pour les toiles peut aller jusqu'à 50x70 maximum
Les formats préconisés pour le papier: Carré 20x20 , A5, A4, A3 jusqu'à 50x70 cm. maxi.
Toutes les techniques sont autorisées à l'exception des bombes de peinture.

Article 4 : Retour des œuvres

Les œuvres pourront être réceptionnées à partir de **11h et jusqu'à 17h00** heure limite. A la réception, chaque œuvre, avec le cachet au dos, est enregistrée avec la fiche signalétique préalablement renseignée et sera attachée au support. Cette fiche indique:

- Le N° de fiche **délivrée à l'accueil lors de l'enregistrement.**
- Le titre de l'œuvre
- La catégorie d'âge et de niveau. La technique utilisée.

IMPORTANT: il est demandé à chaque participant de ne signer leurs œuvres qu'après l'intervention du jury.

Article 5 : Jury

Composition: Le jury est composé de 5 membres..

Article 6 : Palmarès à 18h30.

Après délibération du jury, le représentant du **Préau des Arts** annonce le nom des lauréats.

Article 7 : Restitution des œuvres

Les œuvres non primées pourront être récupérées à 19h00 par leur auteur. Les œuvres primées seront photographiées pour produire des affiches mentionnant chaque lauréat et le prix. A l'issue de l'exposition, les affiches des œuvres primées pourront être exposées chez les commerçants de la vieille ville ainsi qu'à l'exposition du cinquantenaire du 18 au 24 septembre si le participant est d'accord.